



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Extraordinaire

Madame BRACCO Anne –Maire

A

**Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux
de la Commune de GAS**

Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux de GAS, Vous êtes priés d'assister à la séance ordinaire de ce conseil qui aura lieu hors commune pour des raisons de sécurité sanitaire, circonstance exceptionnelle dans le contexte de l'épidémie de COVID19 :

Le Vendredi 11 Juin 2021 à 20 h30

10 rue de l'Ecole – 28230 GAS-

Salle Polyvalente Haye & Gauron

3 Rue de l'Ecole 28320 GAS

Ordre du Jour :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes-rendus du 12 Mai 2021
- Programmes d'investissement
 - Acquisition d'une remorque agricole
 - Attribution marché concession : programme lotissement lieudit « derrières Les Rues »
 - Aménagement des abords des écoles/Hôtel de ville : lancement de la consultation des travaux
- Salle polyvalente Haye & Gauron : vote tarifs et modification des documents pour la réouverture (Réservation, contrat de location)
- Ressources Humaines :
 - Régies : annulation des régies Eau/Assainissement et location de salle
 - Recours de la Préfecture : délibération 2021/013 portant sur l'attribution d'un bon cadeau d'une valeur de 500 € à l'agent communal pour son départ en retraite
- EPCI
 - CCPEIDF : Compétence mobilité
 - SIVOS de Gallardon :
 - Modification des statuts du syndicat
 - « Un nom pour l'école » : proposition de 3 noms issus d'une consultation des élus locaux
- Logement communal : contrat de droit administratif du 1/8/2021 au 31/07/2022
- GAS_EN_FÊTE : Règlement concours photographies et organisation
- Elections Départementales et Régionales : Organisation et lieu salle polyvalente
- Questions et informations diverses

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux de GAS, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à GAS, le 4 Juin 2021
Anne BRACCO
Maire



- **Le port du masque chirurgical individuel** pour l'ensemble des présents durant toute la durée de la réunion est obligatoire. Un kit comprenant masque, gel et sac poubelle est à votre disposition de chacun.

Pour assister à une réunion du Conseil municipal après 23h, un membre du conseil municipal devra donc se munir d'une attestation (d'après les infos ministérielles, le motif à cocher est : « déplacement professionnel »).